

École Les Prés Verts – Saint-Vit
Compte-rendu du conseil d'école n°1
3 novembre 2025

Présents :

- pour la Mairie :

M. Routhier, Maire de Saint-Vit, M. Nicolin, Maire délégué d'Antorpe, chargé des affaires scolaires, M. Morel, Directeur Général des Services, Mme Hurter, responsable du service Affaires scolaires

- DDEN : Mme Catherine Saulnier

- pour les Représentants de Parents d'élèves :

M. G. Comte, Mme A. Hugues, M. F. Hedin, M. J. Régnier, Mme L. Watrellos, Mme L. Meillet, Mme L. Pean, Mme C. Ahdidan, Mme R. Ben Aïcha, Mme L. Baurand, Mme M. Limousin, Mme A. Guillaume-Sage

- pour les enseignants :

Mme Chi (PS-MS), Mme Da Silva (PS-MS), Mme Lambert (PS-MS), Mme Vaudour (MS-GS), Mme Feuvrier-Etevenard (MS-GS), Mme Grivet (CP), Mme Lullier (CP), Mme Baron (CE1), Mme Riva (CE1), Mme Di Sabatino (CE2-CM1), M. Dougy (CE2-CM1), Mme Stemmer (CM1), Mme Charondièrre (CM1-CM2), Mme Pesenti (CM2), Mme Appenzeller (coordinatrice ULIS), Mme Bidaine (maitresse E – RASED), Mme Le Gorrec (directrice)

- invités : Mme Valfrey (ATSEM), Mme Auger (ATSEM), Mme El Hajjami (ATSEM), Mme Leroux (ATSEM), Mme Bourdenet (ATSEM), M. Siracusa (Responsable de territoire aux Francas), Mme Savani (directrice des Francas), Mme Pereira (animatrice référente élémentaire des Francas) et Mme Marion (animatrice référente maternelle des Francas)

Excusés : Mme Guillemin, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription B4 ; Mme Mottas (enseignante sur plusieurs écoles), Mme Mikusek-Truc, Mme Carisey, Mme Grivelet, Mme Humbert, M. et Mme Sugny, M. Gaiffe, Mme Colic, représentants des parents d'élèves

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Présentation des membres du nouveau conseil d'école, bilan des élections
- 2°) Présentation des effectifs de l'école
- 3°) Accueil des élèves sur le temps périscolaire, projets en cours et à venir (Francas)
- 4°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)
- 5°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)
- 6°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres
- 7°) Bilans des évaluations nationales
- 8°) Prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?
- 9°) Présentation des comptes des coopératives scolaires
- 10°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Piverts »
- 11°) Questions diverses

Début de séance 18h05

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1°) Présentation du nouveau conseil d'école, bilan des élections

La Directrice fait un tour de table et laisse les représentants de la Mairie, M. Routhier, M. Nicolin, M. Morel et Mme Hurter, et la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), Mme Catherine Saulnier se présenter. Elle donne ensuite la parole aux représentants des Francas, Mmes Claudine Pereira et Isabelle Marion, animatrices référentes des Francas de l'école Les Prés Verts, Mme Collyne Savani, directrice des Francas et M. Johan Siracusa, Responsable de territoire des Francas. Elle souhaite ensuite la bienvenue aux représentants de parents d'élèves nouvellement élus et les laisse se présenter l'un après l'autre. Les membres de l'équipe éducative sont alors présentés un par un, avec indication de la classe concernée. Viennent ensuite les ATSEM, toutes présentes à la réunion à l'exception de Mme Salles, puis les 5 AESH présents dans l'école, pour l'aide aux élèves en situation de handicap : mesdames Ballada, Chauvet, Hudry et Mongenet et M. Chobaut. Elle termine par le personnel de Mairie présent dans l'école pour la cantine (Mme Fabienne Simon, Mme Séverine Bodevin, Mme Sandrine Derain), l'entretien des locaux élémentaire et Francas (Mme Séverine Bodevin, Mme Sandrine Derain, Mme Jutharat Chappot), la conduite des bus (MM. Nicolas Brazier et Claude Bonnard) et l'animation sportive (M. Hervé Maigrot).

Un trombinoscope des représentants de parents d'élèves a déjà été créé et diffusé aux parents d'élèves par mail et par voie d'affichage.

La Directrice indique ensuite l'arrivée le jour-même d'une volontaire en service civique : Mme Loane Talagrand. Il n'y aura pas d'autre service civique à l'école cette année, suite à une réduction du nombre de contrats permis par l'État.

Les **élections des représentants de parents d'élèves** se sont tenues par correspondance uniquement. Les élections ont mobilisé 310 votants sur les 460 inscrits, soit un **taux de participation de 67,4 %**. Il y a eu 34 bulletins nuls. On constate donc une très bonne participation des parents d'élèves, bien qu'il n'y ait qu'une seule liste, ce qui montre leur implication dans l'école.

Afin de rendre les chiffres plus parlants, Mme Le Gorrec présente un tableau synthétique des résultats des élections sur les 7 dernières années à l'école Ledoux :

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins nuls	% de participation
2018-2019	123	60	11	48,8 %
2019-2020	136	68	24	50,0 %
2020-2021	145	92	10	63,5 %
2021-2022	158	86	5	54,5 %
2022-2023	178	116	7	65,2 %
2023-2024	173	124	5	71,7 %
2024-2025	176	127	6	72,2 %

Le taux de participation dans la nouvelle école est donc tout à fait comparable à celui observé à l'école Ledoux les dernières années.

Elle indique qu'elle se pose la question de mettre en place le vote électronique pour l'année suivante. Celui-ci a un coût, mais l'achat de 460 enveloppes, 460 enveloppes de vote, et l'impression de 460 procédures et 460 bulletins de vote également. Le vote électronique a également l'avantage de ne pas mobiliser les parents pour la mise sous pli du matériel de vote et pour le dépouillement. C'est une question qu'il faudra se poser lors du troisième conseil d'école car Mme Ben Aïcha, qui travaille au collège Jean Jaurès, indique que le pourcentage de participation des familles a chuté cette année suite à la mise en place du vote électronique. Des écoles ayant mis en place le vote électronique indiquent également une chute de la participation. Mme Hugues précise que la procédure était pourtant très facile via Pronote.

2°) Présentation des effectifs de l'école

Les effectifs de l'école sont présentés dans le tableau page suivante.

On observe des cohortes d'élèves comprises entre 42 et 52 élèves, à l'exception de la classe d'âge des CE2 qui n'est « que » de 29 élèves.

PS	42	TOTAL MATERNELLE 119	TOTAL 339
MS	41		
GS	36		
CP	45	TOTAL ELEMENTAIRE 220	
CE1	52		
CE2	29		
CM1	51		
CM2	43		

Les élèves sont répartis dans 14 classes comme indiqué dans les tableaux qui suivent :

Classes de maternelle

PS-MS	15 + 10	25
PS-MS	14 + 9	23
PS-MS	13 + 10 (11)	23 (24)
MS-GS	6 + 18	24
MS-GS	6 + 18	24

Classes d'élémentaire

CP	22	
CP	23	
CE1	23	
CE1	24 (25)	
CE1-CE2	5 + 20 (21)	25 (26)
CE2-CM1	9 + 17	26
CM1	27 ⇨ 26	
CM1-CM2	8 + 18	26
CM2	26 ⇨ 25	

Depuis la rentrée, 2 élèves de CM1 et CM2 ont quitté l'école et 3 arrivées sont prévues à partir du 6 novembre en MS, CE1 et CE2-ULIS. Ces élèves sont répartis dans les classes où figurent un nouvel effectif entre parenthèses.

3°) Accueil des élèves sur le temps périscolaire : projets en cours et à venir (Francas)

M. Siracusa prend la parole et fait un bilan de la fréquentation du périscolaire depuis le début de l'année. 112 élèves de maternelle (sur 119) et 144 élèves d'élémentaire (sur 220) ont fréquenté le périscolaire au moins une fois depuis le début de l'année. **On observe une très forte fréquentation du périscolaire par les élèves de maternelle : 94 %.** En moyenne, le matin, les Francas accueillent 23 élèves en maternelle et le même nombre en élémentaire, le midi 65 en maternelle et 140 en élémentaire, et le soir, 25 en maternelle et 32 en élémentaire. **Il y a donc une explosion des effectifs accueillis cette année sur les temps périscolaires.**

Mme Pereira donne ensuite le contenu des ateliers en élémentaire pour cette période : porte-clés le lundi, cuisine le mardi et acrosport le jeudi. Mme Marion explique que c'est chant et danse en maternelle le lundi et parcours de jeux fabriqués le jeudi. L'ensemble de l'équipe travaille avec les enfants sur la réalisation d'un spectacle de fin d'année en décembre.

A partir du mercredi 05 novembre, l'accueil du mercredi se fera dans les locaux des Prés Verts.

M. Siracusa indique l'absence de la secrétaire depuis 3 semaines.

Différentes questions diverses concernant les Francas sont alors abordées et Mme Savani prend la parole pour y répondre.

L'organisation des repas est-elle "rodée" ? Oui l'organisation est désormais rodée. Ce lundi 3 novembre, pour la première fois, les élèves de maternelle n'ont pas eu à prendre le bus pour venir à la cantine, ce qui a permis d'avoir un rythme de passage à la cantine très satisfaisant.

Pour les commandes des repas : il semble y avoir eu un incident sur un oubli de repas "sans porc", cela a-t-il été ponctuel ? Y-a-t-il eu d'autres soucis ? Il a pu y avoir des complications au début du lancement de la cantine en raison de l'oubli par certaines familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine. Ces élèves ont quand même été acceptés mais il n'y avait pas de repas commandés en nombre suffisant. C'est particulièrement le cas des repas spécifiques. Comme ils sont servis en premier, il a pu arriver qu'il n'y en ait pas assez pour les élèves à régimes spécifiques. On constate des oublis d'inscription principalement en début de mois ou en début de période.

Pour l'ordre de passage : y-a-t-il un "turn-over" mis en place pour les horaires des repas ? Cela peut poser un problème lorsque les enfants s'installent après 13h : d'une part ils ont faim et il est difficile pour eux d'attendre aussi tard, et d'autre part s'ils mangent lentement cela est parfois tardif pour qu'ils aient le temps de terminer leur repas. Les CP et les CE1 passent en premier et cela prend environ 45min. Les CE2, CM1 et CM2 vont ensuite manger quand ils le souhaitent à partir de 12h45. Ils sont encadrés par les animateurs et comptés donc ils sont dans une autonomie cadrée et on est sûr qu'ils mangent. Le dernier accès au self se fait avant 13h. Les « grands » prennent plus de temps pour manger car ils « se posent ». C'est un moment plutôt paisible pour eux. La capacité de la salle est de 200 places assises, mais Mme Savani ne souhaite pas que toutes les places soient occupées en même temps car cela fait beaucoup de bruit pour les élèves de maternelle. Aucun turnover n'est prévu pour inverser l'ordre de passage.

Pour les quantités prévues : certains enfants ont fait remarquer à leurs parents qu'en fin de service il ne restait pas toujours assez de nourriture à la fois en "choix" et en quantité également certains jours. Cela a-t-il été constaté et pris en compte ? En effet, les premières semaines, cela a été difficile à gérer. Cela va mieux désormais. Il y a beaucoup de grands élèves qui mangent bien et il n'est pas toujours possible de les resservir.

Pour les inscriptions à la cantine : pourquoi y-a-t-il des refus d'inscription même lorsque les parents s'y prennent très en avance (10 jours) ? Cela est compliqué pour les parents qui travaillent. Le mois de septembre a été difficile à gérer car les Francas ne s'attendaient pas à une telle affluence à la cantine et le personnel recruté n'était pas en nombre suffisant. Des repas ont été refusés pour cette raison. Il n'y a plus de problème lié à la quantité de personnel désormais. Par contre, il est toujours nécessaire de réserver un repas 72h à l'avance.

Au self, seuls l'entrée et le plat sont obligatoires. Les enfants choisissent-ils s'ils veulent manger le fromage et le dessert/fruit ? Sont ils incités à goûter ? Et/ou aidés pour éplucher le fruit ? Effectivement, l'entrée et le plat sont obligatoires avec deux quantités possibles. Le fromage n'est pas obligatoire car tout le monde n'aime pas le fromage. Quand le dessert est un fruit, les animateurs le découpent en morceaux et proposent un morceau aux élèves qui n'en veulent pas pour qu'ils goûtent. Si l'enfant aime, il peut aller en rechercher. Quand un enfant ne mange pas à la cantine, les parents sont contactés. Tous les élèves sont incités à goûter les aliments et peuvent être aidés à éplucher leur fruit si besoin.

4°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)

Le règlement intérieur a été réécrit pour l'école des Prés Verts et envoyé à tous les partenaires avant le conseil d'école. Diverses remarques visant à corriger des erreurs ont été faites et les corrections ont été apportées. L'adresse mail des représentants de parents d'élèves a été modifiée.

Une question diverse porte sur une demande d'ajout au règlement intérieur :

Pourrait-on rappeler dans le règlement intérieur l'interdiction de fumer aux abords de l'école, y compris au niveau du parking ?

Certains adultes fument aux abords de l'école et sur le parking ou dans leurs voitures et jettent parfois les mégots sur le sol.

Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage précise qu'il est désormais interdit de fumer aux « abords immédiats des établissements scolaires, (...) (dans un) périmètre ... d'au moins 10 mètres ». M. Nicolin explique que la Police Municipale doit mettre en place prochainement des panneaux d'interdiction de fumer sur les entrées des parkings et de l'école. Cette interdiction ne concerne pas le vapotage. Mme Le Gorrec précise par contre qu'il est interdit de fumer et vapoter dans l'enceinte de l'école.

Mme Watrelos demande s'il serait également possible de mettre des panneaux sur le parking de l'ancienne école Jouffroy d'Abbans, où sont pris en charge puis déposés les élèves qui prennent le bus. M. Morel indique que des panneaux de sensibilisation seront mis en place, mais qu'on ne peut pas mettre de panneaux d'interdiction car il n'y a plus d'école dans ce périmètre.

La mention de cette interdiction de fumer sera ajoutée au règlement intérieur de l'école.

En l'absence d'autres remarques ou suggestions, **le règlement de 2025-2026 est adopté à l'unanimité** des membres du conseil d'école présents.

Il sera diffusé sous forme papier à raison d'un exemplaire par famille. Les parents devront rendre à l'école un coupon certifiant qu'ils l'ont bien lu.

5°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)

- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Le PPMS est un document qui regroupe les procédures à suivre en cas de danger. Il y avait jusqu'à présent deux documents distincts : un pour les dangers proches et imminents comme un tremblement de terre ou un véhicule transportant des produits dangereux qui serait accidenté aux abords de l'école, et un autre en cas d'attentat-intrusion. L'état a lancé une campagne d'unification de ces PPMS, qui doivent désormais être rédigés par un service de l'inspection et ne sont plus à la charge des directeurs d'école. La rédaction du PPMS unifié de l'école des Prés Verts est en cours et sera effective pour la prochaine rentrée. En attendant, Mme Le Gorrec a travaillé avec la Police Municipale pour identifier les points de regroupement en cas d'évacuation des bâtiments, les procédures de confinement et les spécificités de ce bâtiment tout neuf. Les anciens documents ont été mis à jour comme chaque année. En dehors des listes de classes réactualisées et des nouveaux plans des bâtiments, les fonctions de chacun pendant les exercices, la liste des personnels formés au secourisme et la liste des élèves à besoins particuliers ont été mises à jour. La fiche n°12 circule pour signature par les membres du conseil.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 23 septembre 2025 dans les deux écoles (Ledoux pour la maternelle et les Prés Verts pour l'élémentaire) en présence de deux pompiers, Karine Tillier l'assistante de prévention de l'inspection, Catherine Saulnier, DDEN, Catherine Hurter pour la Mairie et de la police municipale. Tout s'est très bien passé à Ledoux pour les élèves de maternelle et les personnels qui n'étaient pas forcément familiers des lieux. Cela s'est fait sans problème non plus aux Prés Verts : l'évacuation s'est faite rapidement, dans le calme, et les classes se sont regroupées facilement dans la cour de l'élémentaire à l'aide de panneaux indicatifs. Un nouvel exercice aura lieu prochainement avec toute l'école aux Prés Verts.

Un exercice local de confinement en cas d'attentat-intrusion a eu lieu le 14 octobre, en élémentaire seulement. La Rectrice avait demandé à ce que cet exercice soit réalisé avant les vacances et il n'a pas été possible de le reporter à après. Un deuxième exercice avec toute l'école aura donc lieu prochainement (cf tableau).

Un exercice académique de confinement en cas de risque majeur (cette année, vents violents comme ceux vécus pendant les vacances d'automne) aura lieu la semaine du 24 novembre.

Les exercices propres à l'école sont programmés selon le tableau ci-dessous :

exercice	Date prévue
Exercice d'évacuation en cas d'incendie	Le 17 novembre
Confinement en cas d'attentat-intrusion	Le 2 décembre
Évacuation en cas de tremblement de terre	Le 6 janvier
2ème exercice d'évacuation en cas d'incendie	En mars

Un exercice d'évacuation du bus sera programmé dès que possible au moins pour les élèves d'élémentaire.

- Le registre Santé et Sécurité à l'école

La Directrice informe ou rappelle aux membres du conseil d'école le **registre Santé et Sécurité à l'école**. C'est un document obligatoire dans les écoles, qui doit permettre à toutes les personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement les locaux de signaler des problèmes : événement accidentel, dangereux ou souhait d'amélioration des conditions de travail. Ce classeur est à disposition dans le bureau de

la Direction. Le classeur contient des fiches vierges à compléter et à remettre au Directeur de l'école qui les transmet ensuite à l'assistant de prévention afin qu'une solution soit trouvée.

Ce classeur contient également une partie pour le signalement d'un danger grave et imminent.

6°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres

Les actions culturelles et scientifiques ayant déjà eu lieu

Animation autour des jeux de société avec les Jeux de la Comté pour les deux classes de CE1 : intervention très appréciée au cours de laquelle les élèves ont découvert 3 à 4 nouveaux jeux de société. Emmanuelle Bidaine indique que cette action peut également se faire dans d'autres classes. Le choix des jeux se fait en amont. De telles animations peuvent également être organisées en autonomie, en lien avec la médiathèque de Saint-Vit qui a désormais une ludothèque, et avec l'aide de parents.

Petit déjeuner d'automne en CE1-CE2 : ce petit déjeuner a fait suite à un travail en « Questionner le monde » sur l'alimentation et l'équilibre alimentaire. Les élèves ont pu déguster, entre autres, plusieurs pains, confitures et des muffins au potiron.

Fabrication d'une confiture pommes-rhubarbe par les élèves de CP de Mme Lullier : dans le cadre de la méthode de lecture utilisée, les élèves avaient travaillé sur une recette. Ils l'ont ensuite réalisée, avec des pommes apportées par un papa d'élève, puis dégustée.

Sorties à la médiathèque pour les deux classes de MS-GS et les CP de Mme Lullier.

Sortie au parc de la grotte de Saint-Vit pour les deux classes de MS-GS et découverte des changements liés à l'automne. D'autres sorties seront organisées à d'autres saisons.

Sorties en forêt pour les CP de Mme Grivet : une sortie par mois est organisée pour découvrir les changements de la forêt au fil des saisons, reconnecter les enfants à la nature, se construire un lieu pour être bien. C'est un peu loin car la présence de vaches dans le pré oblige à faire un détour, mais Mme Grivet indique que les élèves marchent bien et apprécient beaucoup ces sorties.

Les actions culturelles et scientifiques à venir

- Un **spectacle** à venir aux Forges de Fraisans pour les CP et CE1 : « Rien ! » le 12 décembre ;
- Un **spectacle avec les Jeunesses Musicales de France** (JMF) pour les classes de CM1 de Mme Stemmer et CM1-CM2 de Mme Charondière : « Bamboumusik » le 18 novembre ;
- Une sortie à la **médiathèque** pour deux classes de PS-MS le 4 décembre ;
- La **présentation des instruments de musique** par l'école de musique de Saint-Vit en novembre ;
- La co-intervention de Sylvain Potier, conseiller pédagogique, en classe de CM2 de Mme Pesenti pour un travail en **géométrie dynamique** avec Géogebra ;
- La participation au **Livre Elu** pour les CP de Mme Lullier ;
- La participation au **concours des Petits Champions de la lecture** pour les CM1-CM2 de Mme Charondière et les CM2 de Mme Pesenti. C'est un concours de lecture à voix haute qui permet de travailler plus spécifiquement cette compétence. Mme Pesenti en profite pour demander à Mme Saulnier, Mme Hurter et M. Nicolin s'ils seraient disponibles pour être jurys de la finale école, ce qu'ils acceptent bien volontiers.
- La participation à un **concours de lecture orale** pour les CE1-CE2 de Mme Di Sabatino : « **Cette année je lis !** ». Lancé au niveau national et relayé par l'académie, ce concours va également pousser les élèves à travailler plus spécifiquement la lecture à voix haute.
- Presque toutes les classes de l'école participent au dispositif **Ecole et cinéma** qui permet d'assister à trois projections au cours de l'année et de travailler sur les films et dessins animés vus. Au premier trimestre, les élèves verront : « Les contes de la mère poule » le 11 décembre (3 classes de maternelle), « Jeux d'images » (une classe de maternelle) et « Calamity » le 18 novembre ou le 4 décembre pour les classes de cycles 2 et 3.
- L'intervention de l'association **France Nature Environnement** en classe de PS-MS de Mme Lambert, pour travailler sur la vie des hérissons.

Les actions sportives à venir

Cycles piscine à la piscine Croppet. Toutes les classes d'élémentaire iront à la piscine cette année. Pour l'instant, les deux classes de CP, la classe de CE1 de Mme Riva et la classe de CE1-CE2 de Mme Di Sabatino terminent leurs 8 séances. Ensuite, les quatre classes de cycle 3 bénéficieront de 4 séances

chacune, ce qui permettra de voir le niveau des élèves en prévision des séances de kayak, et de faire passer le pass'nautique nécessaire à cette activité pour les élèves qui ne l'ont pas encore.

Sorties sportives dans le cadre de l'Usep : la première manifestation autour de la course longue prévue le 17 octobre pour les cycle 3 a été annulée mais doit avoir lieu sous le soleil le 7 novembre.

Une **sortie randonnée** est prévue le 21 novembre autour de Roset Fluans pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 de Mme Di Sabatino et M. Dougy.

8°) Bilan des évaluations nationales

Des évaluations nationales ont été réalisées début septembre dans les classes d'élémentaire.

Tous les parents des élèves de ces classes (à quelques exceptions près) ont été reçus individuellement par l'enseignant de leur enfant afin d'analyser ensemble les résultats obtenus par celui-ci.

L'équipe éducative est en attente des synthèses qui vont être envoyées par les services de l'État et vont permettre une comparaison avec les résultats de la circonscription, académiques et nationaux. L'analyse des résultats de l'école sera faite à ce moment-là.

Les CP passeront une nouvelle série d'évaluations nationales au mois de janvier.

9°) La prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?

La prise en charge des élèves en difficultés se fait tout d'abord dans chaque classe, par une **différenciation** du travail demandé et des exigences de l'enseignant, par un apport d'outils supplémentaires et parfois une adaptation des supports et des consignes. Les élèves présentant des **difficultés légères et ponctuelles** peuvent bénéficier d'un **PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative**. Ce PPRE est rédigé par les enseignants, et présenté à la famille et à l'élève, dans le but de les impliquer dans les mesures mises en place. Un PPRE n'a pas vocation à durer dans le temps.

Certains élèves présentant des troubles des apprentissages avérés bénéficient d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**).

Les **élèves en situation de handicap** bénéficient d'un **PPS = Projet Personnalisé de Scolarisation**. Ce projet liste les aides apportées, que ce soit matérielles ou humaines, réévalue chaque année les besoins des élèves concernés et décide de leur orientation. Dans l'école, les 12 élèves d'ULIS et 5 autres élèves ont un PPS. Tous bénéficient d'une aide humaine (AESH) individualisée ou mutualisée.

L'école peut bénéficier des services d'un Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés (**RASED**). Il est composé de la maitresse E, Emmanuelle Bidaine, apportant du soutien scolaire aux élèves en difficultés scolaires et de notre nouvelle psychologue de l'éducation nationale (psyEN) : Noémie Buffy. Toutes les deux ont un secteur d'intervention large qui ne se limite pas à l'école des Prés Verts. Elles partagent donc leur temps entre les différentes écoles où elles interviennent. La maitresse E a la possibilité d'intervenir en classe ou de prendre de petits groupes d'élèves dans une salle à part.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) ont démarré dans les classes en octobre. Les séances doivent permettre de travailler spécifiquement les domaines dans lesquels les élèves peuvent avoir des lacunes. Les séances ont lieu matin, midi ou soir selon les enseignants, pendant 30 min à 1h, à raison d'une fois maximum par élève et par semaine.

Les enseignants peuvent également faire appel à l'**infirmière scolaire** du collège pour des dépistages (vue, audition) lorsqu'ils observent des difficultés scolaires inexplicables. L'infirmière est également en mesure de rencontrer les familles pour faire passer des messages de prévention en santé, notamment en ce qui concerne l'hygiène (bucco-dentaire ou générale), ou l'alimentation et les problèmes de surpoids.

Enfin, il est possible de proposer des **stages de réussite** aux élèves en difficulté pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été. Ces stages accueillent 8 élèves maximum, et sont conduits par des enseignants volontaires. A la Toussaint, comme il n'y avait pas assez d'élèves souhaitant participer au stage sur Saint-Vit, celui-ci a été organisé à l'école de Dannemarie-sur-Crête.

Pour les difficultés relationnelles, Mme Le Gorrec rappelle que **toutes les écoles de France sont engagées dans le programme pHARe**, un **Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole**. L'année dernière, les écoles Ledoux et Jouffroy d'Abbans ont obtenu le label de niveau 1 pour leur engagement dans cette lutte. Tous les élèves doivent bénéficier de 10h d'enseignement sur le harcèlement et les thématiques liées. La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire tombe ce jeudi 6 novembre mais les classes

travailleront sur ce thème à plusieurs moments de l'année. Le **numéro d'appel d'urgence** sera diffusé aux élèves les plus âgés, affiché dans l'école et diffusé aux familles. Il s'agit du **3018**.

11°) Présentation des comptes de la coopérative scolaire

Les écoles Ledoux et Jouffroy d'Abbans avaient chacune un compte bancaire pour gérer les dépenses de la coopérative scolaire.

Celle de l'école Ledoux est affiliée à l'Office Central de la Coopération à L'École (OCCE). Depuis la rentrée 2020, les comptes sont saisis directement sur internet, via l'application Retkoop.

Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés cette année par 3 représentants de parents d'élèves élus. Tout était en règle.

Les comptes ont également été validés par l'OCCE. Ils ont été clôturés au 31 août 2025 et la feuille de bilan est présentée aux parents.



OCCE du Doubs Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2024 - 2025



Coopérative Scolaire de l'École Primaire Les Prés Verts, à SAINT VIT (25 410), 8 Rue de la Combe du Four
(025-0010)

Compte : Crédit Mutuel 021 217 401 - (mutualisé)

Mandataire : Karinne LE GORREC. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, mais le cahier de comptabilité n'est pas clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	2 541,26	7070 0008	Ventes d'objets	8 036,87
6168 1008	Assurances	37,00	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	32 341,62	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	9 879,36
6270 0008	Frais bancaires	15,25	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 25	319,68	7551 1008	Subventions d'associations	4 200,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	542,34	7562 0008	Participations des familles	10 760,00
6800 0008	Biens durables	231,97	7700 0008	Recettes exceptionnelles	4 259,39
Total des charges (A) :		36 029,12	Total des produits (B) :		37 135,62

Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : 1 106,50

Bilan simplifié au 31 Août 2025

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2025				
512 01	Crédit Mutuel (1)	7 545,31	110 Report à nouveau au 1.09.2024 :	6 438,81
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2024	
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2025 :	1 106,50
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		7 545,31	Total du passif :	7 545,31

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 01 Crédit Mutuel :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 7 545,31

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
0602607	Planétarium de Dijon	07-06-2024	-10,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : 7 545,31
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2025 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Nombre	Somme
Billets :		
200,00 €	0	0,00
100,00 €	0	0,00
50,00 €	0	0,00
20,00 €	0	0,00
10,00 €	0	0,00
5,00 €	0	0,00
Pièces :		
2,00 €	0	0,00
1,00 €	0	0,00
0,50 €	0	0,00
0,20 €	0	0,00
0,10 €	0	0,00
0,05 €	0	0,00
0,02 €	0	0,00
0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

On constate que le bilan est équilibré, et que la coopérative scolaire a démarré l'année avec environ 6400 € et l'a terminée avec 7500 € environ. Mme Le Gorrec, qui est trésorière de la coopérative scolaire, indique quelles sont les principales sources d'entrée d'argent :

- Les subventions de la Mairie : 9900 € (dont 6000 € de subvention exceptionnelle pour la classe découverte)
- La participation volontaire des familles : 1035 €
- Les ventes de gâteaux : 1260 €
- Les ventes de photos de classe : 760 € (bénéfices)

Elle donne également les principales dépenses et leur montant :

- x La cotisation à l'OCCE (dont assurance) : 365 € (37 €)
- x Les sorties scolaires : 1250 € (dont les déplacements en bus par des compagnies de bus privées)
- x Les achats de matériel pédagogique ou de bricolage / cuisine ... : 30 €
- x Le papier ramette : 660 €
- x La classe découverte : 800 € (financement des séjours des accompagnateurs et aide financière à certaines familles)
- x Les frais bancaires : 19,75 €

Les comptes de la coopérative scolaire de l'école Jouffroy d'Abbans sont également présentés. N'étant pas la trésorière de ce compte, Mme Le Gorrec s'est appuyée sur les relevés bancaires et les notes de Mme Boix. Cette coopérative n'est pas affiliée à l'OCCE.

Au démarrage de l'année scolaire 2024-2025, il y avait 9001,95 €. Au 31 août 2025, il restait 8345,62€.

Les principales recettes au cours de l'année sont :

- Les subventions de la Mairie : 6267 €
- La participation volontaire des familles : 1905 €
- Les ventes de photos de classe (bénéfices) : 905 €

Les principales charges de l'année sont :

- Les séances de natation : 2810 €
- La cotisation USEP : 1043 €
- Les sorties scolaires : 2529 €
- Les commandes de papeterie et matériel pédagogique : 1773 €
- Les frais bancaires : 82 €
- Les frais d'assurance : 97 €

Les frais bancaires sont assez élevés car Mme Boix réglait les factures par virement bancaire, ce qui était facturé à chaque fois par la banque.

Mme Le Gorrec explique ensuite que pour l'instant, l'école a encore deux comptes bancaires car elle n'a pas eu le temps de fermer le compte OCCE avant les premières dépenses engagées. De plus, pour l'adhésion à l'USEP, un compte bancaire associatif non affilié à l'OCCE est nécessaire, ce qui implique de conserver le compte de l'école Jouffroy d'Abbans. Des frais bancaires assez élevés sont appliqués pour les dépôts de chèques et d'argent liquide, c'est pourquoi il a été proposé aux familles d'utiliser une plate-forme de paiement (« Jaïkan ») pour participer à la coopérative scolaire. Elle espère utiliser le reste de l'année pour prendre une décision et ne conserver qu'un seul compte bancaire.

11°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Piverts »

M. Comte prend la parole et indique que l'association a bien démarré l'année car la fusion des deux anciennes associations avait été bien préparée. L'association a prévu plusieurs actions cette année pour récolter de l'argent pour les projets de l'école :

- une vente de chocolats est en cours ;
- un marché de Noël va être organisé dans la cour de l'école le vendredi 12 décembre (les commandes de chocolats seront livrées le soir du marché de Noël) ;
- un spectacle de Noël va être offert aux élèves de l'école le 16 décembre à la salle des fêtes de Saint-Vit, le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les élémentaires ;

- un loto aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Vit le dimanche 3 janvier ;
- une vente groupée de fromages et produits régionaux aura lieu début 2026 ;
- la réalisation collective d'un livret de recettes sera conduite au printemps ;
- le carnaval des écoles de Saint-Vit sera également organisé avec l'APE de René Roussey fin février ou début mars ;
- une opération de ventes de crêpes au SuperU de Saint-Vit sera organisée un samedi pour récolter encore de l'argent et solliciter un plus large public ;
- enfin, une kermesse ou une fête d'école aura lieu fin juin.

M. Comte salue la présence de nombreux bénévoles prêts à venir aider pour toutes les manifestations prévues.

12°) Questions diverses

Les dernières questions transmises par les représentants de parents d'élèves et non encore traitées sont abordées.

Le marquage des places de parking et le revêtement de celui-ci sont-ils provisoires ou définitifs ? Plusieurs difficultés ont été soulevées :

- **délimitations entre les places difficiles à visualiser car elles ne sont pas entièrement matérialisées et non visibles dans les rétroviseurs lorsque l'on se gare**
- **revêtement en "graviers" peu pratique : graviers dans les voitures, dans l'école**
- **entrée du parking étroite**
- **capacité du parking suffisante ?**

Le revêtement du parking choisi est imposé pour permettre l'infiltration des eaux de pluie. Il permet en outre à la Mairie de toucher des subventions. Il sera peut-être remplacé par un revêtement en dalles « evergreen » dans quelques années. Une deuxième entrée de parking a été ajoutée rue de la combe du four. Elle permet une meilleure circulation des voitures et l'ajout de 17 places de parking supplémentaires. Pour l'instant, aucune saturation du parking n'a été observée, même depuis l'arrivée de la maternelle dans les locaux. Quant à la délimitation des places, on ne peut pas faire autrement avec les graviers. Cependant, c'est à chacun d'être compréhensif si une voiture n'est pas aussi bien garée qu'il le faudrait, et de s'adapter en décalant légèrement sa propre voiture.

Concernant la cour de l'école maternelle :

- **Les balustrades sont-elles vraiment suffisantes pour s'assurer de la sécurité des enfants : chutes, en particulier si un enfant monte sur un vélo ou une draisienne ? objets qui seraient lancés en contrebas ?**
- **Certains parents ont entendu que les balustrades seraient renforcées et qu'un "parcours" serait matérialisé pour que les vélos/draisiennes ne s'approchent pas des balustrades : est-ce le cas ? si oui quand cela sera-t-il effectif et comment assurer la sécurité des enfants en attendant ?**
- **Un espace de verdure est-il prévu ? Car la cour actuelle est pour le moment uniquement "bétonnée". Les enfants auront-ils accès à un petit jardin ou autre espace de verdure ? Si oui selon quelles modalités ? N'y-a-t-il pas des subventions pour favoriser la végétalisation des cours d'école ?**

La législation impose des barrières à 1m de hauteur. Il a été décidé de mettre des barrières à 1m20 de hauteur. Un filet supplémentaire a été posé, qui ajoute 50 cm à la hauteur des barrières, ce qui porte la hauteur à 70cm de plus que la norme imposée. Le filet s'étend du sol à 1m70, avec une maille de 5 cm, ce qui devrait empêcher les élèves de jeter des objets en contrebas.

Des jeux de cour ont commencé à être installés sur une surface de 40 m². Un parcours sera effectivement tracé au sol pour les véhicules roulants, mais plutôt sous le préau, là où la cour est goudronnée.

La résine verte prévue sous les jeux de cour va casser un peu l'effet « béton » de la cour de maternelle. Les espaces verts de la ville vont également mettre en place des bacs avec des plantes grimpantes le long des filets et des arbres en pots pour végétaliser cette cour. Enfin, les élèves auront accès à un petit espace engazonné au bout du préau, et auront la possibilité d'y faire un petit jardin.

Collation du matin

Ce questionnaire découle de l'organisation du repas du midi : devant l'horaire de repas tardif pour certains enfants, ne peut-on pas envisager que les enfants puissent emmener avec eux une collation ?

La problématique de cette collation du matin est-elle liée aux craintes des allergies éventuelles des enfants ? Car la collation est autorisée lorsqu'il y a une séance de piscine par exemple.

Si la problématique n'est pas celle des allergies mais celle des recommandations de prévention de l'obésité pédiatrique, alors dans ce cas peut-on envisager d'autoriser la collation mais de limiter la liste des aliments possibles ? par exemple fruits coupés en morceaux ou compote ?

Mme Le Gorrec explique que cette question a été discutée en équipe en début d'année. La crainte des enseignants est effectivement liée aux allergies : on ne peut pas garantir qu'un enfant ayant des allergies alimentaires n'aille pas se servir dans le goûter d'un camarade et déclenche une réaction allergique. Depuis le début de l'année, plusieurs parents nous ont contactés et des autorisations individuelles ont été données pour certains élèves. Pour envisager une généralisation, Mme Le Gorrec a interrogé Mme Guillemain, inspectrice de l'éducation nationale, à ce sujet et voici sa réponse :

Bonjour Mme Legorrec

Les collations n'ont pas lieu d'être à l'école (cf avis des médecins).

Néanmoins si un enfant ne déjeune pas à la maison, les parents peuvent lui donner une collation qu'il prendra pendant le temps d'accueil à son arrivée.

Effectivement il convient que vous voyez au cas par cas si des élèves ont besoin d'un fruit dans la matinée mais les médecins depuis de nombreuses années indiquent qu'ils n'en ont pas besoin.

Bien cordialement

SABINE GUILLEMIN Inspectrice de l'éducation nationale

Pour étayer ces propos, Mme Le Gorrec projette un document de l'Agence Régionale de Santé qui indique :

L'avis des experts

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) estime que « la collation du matin à l'école, de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, n'est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit-déjeuner ». Bien au contraire, elle déstructure le rythme alimentaire de l'enfant et lui donne l'habitude de manger même quand il n'a pas nécessairement faim.

Chaque jour, seules 4 prises alimentaires (petit-déjeuner, déjeuner, goûter de l'après-midi et dîner), et de l'eau à volonté sont nécessaires pour l'enfant.

(document en annexe)

Il n'y aura donc aucune généralisation du goûter le matin. Des autorisations peuvent être données au cas par cas. Dans ces conditions, les élèves concernés ne pourront consommer qu'un fruit, un légume ou une compote.

La date des prochains conseil d'école est alors fixée collectivement : ils auront lieu les **jeudi 5 mars** et **mardi 9 juin**.

Pour conclure ce premier conseil d'école des Prés Verts, M. Nicolin prend la parole et rappelle le chemin parcouru depuis un an, et depuis le dernier conseil d'école du mois de juin, avant la fusion des deux groupes scolaires. Il indique que les deux rentrées élémentaire et maternelle dans les nouveaux locaux se sont bien passées, même s'il y a forcément eu des petits dysfonctionnements. Tous les élèves ont pu s'asseoir en classe et travailler, manger à la cantine et prendre le bus si besoin. Il remercie tous les employés municipaux qui ont travaillé pour que ces déménagements soient possibles dans de bonnes conditions, l'équipe enseignante et la directrice de l'école qui ont tout fait pour que les élèves soient correctement accueillis dans les locaux.

Fin de séance à 19h50

Compte rendu rédigé par Mme Le Gorrec